

Technical and Bibliographic Notes / Notes techniques et bibliographiques

The Institute has attempted to obtain the best original copy available for scanning. Features of this copy which may be bibliographically unique, which may alter any of the images in the reproduction, or which may significantly change the usual method of scanning are checked below.

L'Institut a numérisé le meilleur exemplaire qu'il lui a été possible de se procurer. Les détails de cet exemplaire qui sont peut-être uniques du point de vue bibliographique, qui peuvent modifier une image reproduite, ou qui peuvent exiger une modification dans la méthode normale de numérisation sont indiqués ci-dessous.

- Coloured covers /
Couverture de couleur
- Covers damaged /
Couverture endommagée
- Covers restored and/or laminated /
Couverture restaurée et/ou pelliculée
- Cover title missing /
Le titre de couverture manque
- Coloured maps /
Cartes géographiques en couleur
- Coloured ink (i.e. other than blue or black) /
Encre de couleur (i.e. autre que bleue ou noire)
- Coloured plates and/or illustrations /
Planches et/ou illustrations en couleur
- Bound with other material /
Relié avec d'autres documents
- Only edition available /
Seule édition disponible
- Tight binding may cause shadows or distortion
along interior margin / La reliure serrée peut
causer de l'ombre ou de la distorsion le long de la
marge intérieure.

- Additional comments /
Commentaires supplémentaires:

Pagination continue.

- Coloured pages / Pages de couleur
- Pages damaged / Pages endommagées
- Pages restored and/or laminated /
Pages restaurées et/ou pelliculées
- Pages discoloured, stained or foxed/
Pages décolorées, tachetées ou piquées
- Pages detached / Pages détachées
- Showthrough / Transparence
- Quality of print varies /
Qualité inégale de l'impression
- Includes supplementary materials /
Comprend du matériel supplémentaire
- Blank leaves added during restorations may
appear within the text. Whenever possible, these
have been omitted from scanning / Il se peut que
certaines pages blanches ajoutées lors d'une
restauration apparaissent dans le texte, mais,
lorsque cela était possible, ces pages n'ont pas
été numérisées.

GAZETTE DES CAMPAGNES

Journal du Cultivateur et du Colon, paraissant tous les Jendis

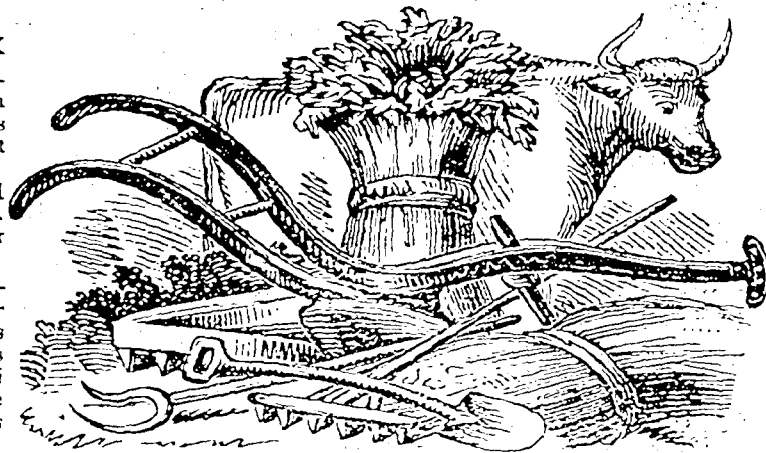
Editeur-Propriétaire

FIRMIN H. PROULX

A qui toutes lettres concernant l'administration de la Gazette et les demandes pour abonnement devront être adressées franco.

L'abonnement est de \$1 par an, payable d'avance. On ne s'abonne pas pour moins d'une année.

L'avis de discontinuation doit être donné par écrit à ce Bureau, et les arriérés devront alors avoir été payés, sans quoi l'abonnement sera censé continuer, malgré le refus de la Gazette.



Rédacteur

J. D. SCHMOUTH

Toutes lettres, correspondances, concernant la Rédaction, devront être directement adressées au Rédacteur.

ANNONCES :

1ère insertion, 10 cts. la ligne ; 2me insertion, etc. 3 cts. par ligne.

Pour les annonces à long terme, conditions libérales.

Que ceux qui désirent s'adresser aux cultivateurs annoncent dans notre Gazette agricole.

Si la guerre est la dernière raison des peuples, l'agriculture doit en être la première.

Emparons-nous du sol, si nous voulons conserver notre nationalité.

CAUSERIE AGRICOLE

INFLUENCE DES SEMENCES SUR LA PRODUCTION

En terminant notre dernière causerie, nous avons démontré que le bon choix des semences augmente la production d'une manière notable. Le fait que nous avons cité n'est pas unique, nous l'avons pris entre mille. D'ailleurs qui ne sait que les succès obtenus par les cultivateurs qui font de bonnes cultures sont en partie dus à ce bon choix de graines de semence. Ces cultivateurs apportent dans la confection de leurs travaux de culture, dans la fumure de leurs champs et dans l'entretien de leurs bestiaux un soin tout particulier ; mais le choix de leurs semences n'est pas oublié tant s'en faut.

Outre l'effet d'augmenter les produits, les bonnes semences ont encore celui d'entretenir les plantes dans une grande vigueur. Une graine pleine, bien nourrie, non ridée et bien conformée produit des tiges et des fruits plus vigoureux, moins sujets aux maladies et plus forts contre les attaques des insectes.

Les causes des maladies sont nombreuses : nous avons les intempéries, les végétaux parasites, ou les champignons, qui se développent sur les feuilles, les tiges et les fruits. Les champignons sont de diverses espèces, mais la plupart ont reçu dans la pratique des noms particuliers et sont assez facilement reconnaissables. Nous avons, par exemple, le charbon, l'ergot, la rouille, etc., qu'il est bien difficile de confondre.

Toutes les maladies auxquelles sont sujettes les plantes cultivées exercent des ravages plus ou moins grands suivant la force ou plutôt suivant la vitalité de ces plantes. Un végétal faible, est plus sujet aux maladies que celui qui est fort et vigoureux. Eh bien, le choix intelligent des semences élimine, met de côté, toute graine dont l'apparence n'annonce pas une bonne constitution. Par ce choix, les graines semées seront toujours les meilleures que l'on aura pu trou-

ver. Les plantes qu'elles produiront seront par conséquent plus vigoureuses.

La vigueur d'une plante n'empêche certainement pas les intempéries de la maltraiter ni les champignons de l'attaquer ; mais elle diminuera leurs ravages, il n'existe aucun doute à cet égard. L'expérience est là pour nous le prouver. De temps en temps, de fortes variétés de plantes font leur apparition dans le monde agricole. Leurs nombreuses qualités, leur vigueur, l'abondance de leur rendement, les font propager avec une rapidité étonnante, tous les cultivateurs veulent en avoir et bientôt la culture de ces nouvelles variétés couvrent d'immenses étendues de terrain.

Ces plantes vigoureuses résistent d'abord admirablement aux intempéries et aux parasites. Pendant que les anciennes variétés sont en partie détruites par ces ennemis, les nouvelles donnent des rendements élevés. Mais tout cela n'a qu'une durée limitée. Quelques années se sont à peine écoulées depuis l'introduction de la nouvelle plante que la production s'affaiblit peu à peu ; et enfin elle se met au niveau ordinaire des rendements dans la localité.

Tout autre serait le résultat si l'on traitait les semences et si l'on n'employait que celles qui ont la plus belle apparence. La vigueur de la plante se soutiendrait, sinon indéfiniment du moins pendant longtemps, et les produits de même. Dans les localités peu favorables à la culture de telle plante, il y aurait sans doute dégénérescence ; mais elle serait beaucoup plus lente et il ne serait pas nécessaire de changer aussi souvent ses semences.

Ce que nous venons de dire pour les champignons parasites s'applique également aux intempéries. Les mauvais temps, les longues et fortes pluies, les sécheresses, diminuent sans doute la production des plantes généralement cultivées, même les plus vigoureuses. Mais tout le monde sait qu'une plante robuste leur résiste plus longtemps que celle dont la végétation est faible.

Enfin, il existe une autre cause de destruction pour les

végétaux cultivés et par malheur ce n'est pas la moindre. Ce sont les insectes. Qui ne se rappelle les dégâts causés par la mouche à blé, dégâts qui ont mis la culture canadienne dans une infériorité dont elle a peine à se relever? Qui n'a observé les ravages des pucerons sur les choux et les navets, de la bruche sur les pois? Les insectes sont des ennemis terribles, infatigables, contre lesquels l'homme se trouve presque sans défense. Sous ses yeux, ils détruisent ses plus belles espérances de récolte. Spectateur découragé de leurs ravages le cultivateur les laisse faire, et attend que la Providence daigne venir à son aide.

Les insectes sont pourtant bien faibles, mais par leur nombre ils acquièrent une force étonnante. Cette faiblesse peut être mise à profit en lui opposant la vigueur des plantes. Encore ici le bon choix des semences donnera des plantes fortes qui pourront lutter avantageusement contre leurs ennemis.

Les insectes attaquent les végétaux surtout dans leur jeune âge, soit en les coupant rez-de-terre, soit en mangeant leurs feuilles, soit en détruisant leurs graines quand elles viennent de se former comme dans les céréales. Tout cultivateur le sait et nous ne lui apprenons rien en disant cela. L'âge le plus critique pour les plantes est la jeunesse; et cela d'autant plus que cette dernière se prolonge plus longtemps.

Or une graine mal constituée, petite, ridée, ou mal nourrie ne peut donner de germes vigoureux; tous, au contraire, sont faibles et croissent lentement. Ce sont une proie certaine pour les insectes qui savent bien en profiter, car ils y trouvent une nourriture tendre, délicate et parfaitement appropriée à leurs besoins.

La bonne graine ne leur offre pas autant de difficulté, le germe qu'elle produit, trouvant en elle une nourriture abondante, se développe rapidement, grandit vite et n'offre bientôt aucune prise à ses ennemis, aussi ces derniers l'abandonnent-ils sans avoir eu le temps de l'attaquer.

Ainsi, en résumé, le bon choix des semences a, pour se recommander auprès des cultivateurs, les avantages suivants :

1o. Il augmente les produits dans une proportion considérable.

2o. Il diminue les influences défavorables des saisons pluvieuses et des sécheresses.

3o. Il fortifie les plantes contre la production des champignons parasites, tels que la rouille, le charbon, l'ergot, etc.

4o. Il les soutient contre les attaques des nombreux insectes qui vivent aux dépens de nos plantes cultivées.

L'homme réfléchi reconnaît dans ces quatre avantages les plus puissants motifs pour l'engager à choisir ses semences avec un soin minutieux, sans regarder ni au temps ni à la dépense. Nous savons par expérience que les enseignements donnés par les publications sont acceptés trop souvent avec défiance. La fiante ne doit pas en être attribuée à la science, mais à l'écrivain lui-même. Le cultivateur est prudent, c'est là une qualité qui ne peut qu'assurer notre prospérité générale. La prudence est un guide sûr dans toutes les améliorations et l'on ne doit jamais s'en départir. Elle oblige le journaliste agricole à prouver ses avancés et à appuyer ses enseignements par des raisons qui les rendent acceptables et nous croyons avoir réussi dans ce cas-ci.

Maintenant on nous demandera, sans doute, ce que nous entendons par une bonne graine de semence et en quoi consiste le bon choix qu'on doit en faire? Ces questions sont nécessaires et nous allons y répondre.

Pour qu'une graine soit parfaite pour la propagation des espèces, c'est-à-dire comme semence, il faut dit un éminent

agriculteur :

1o. Qu'elle provienne d'une variété recommandable, ni plus grosse, ni plus petite que la généralité des graines de la variété à laquelle elle appartient et qu'elle ait une conformation régulière.

2o. Que les plantes qui l'ont produite, aient été bien nourries, bien exposées aux influences de l'air et du soleil, exemptes de maladies et se soient développées régulièrement.

3o. Que la maturité ait été complète sur pied; c'est-à-dire qu'on aura dû récolter les porte-graines quelques jours seulement avant le moment où les semences se fussent détachées naturellement de l'arbre.

4o. Que ces semences soient restées le plus longtemps possible dans leurs enveloppes, après la récolte. Cette condition n'est pas une nouveauté, car tous les jardiniers la remplissent de temps immémorial.

5o. Que le battage ait été fait légèrement, en frappant les épis ou les têtes sur un billot ou une table; afin de n'en détacher que les graines les plus mûres. Ce sont toujours les meilleures semences qui se détachent les premières.

6o. Que cette graine ait été nettoyée complètement au crible ou à la main à défaut de crible convenable; puis placée dans un grenier bien construit, bien éclairé, bien aéré et mise en couches minces ne dépassant pas un pied d'épaisseur.

7o. Qu'elle soit nouvelle autant que possible, par exemple de la dernière récolte ou à la rigueur de l'avant-dernière, si le mauvais temps ou la sécheresse a contrarié le développement, la maturation ou la moisson de la dernière récolte.

Il est impossible, même pour l'homme le plus expérimenté de répondre d'une graine par sa simple apparence extérieure. S'il le fait, il manque de prudence et s'expose à être trompé. Il est si facile de donner à une mauvaise graine l'apparence de celle de bonne qualité. Le marché n'est donc pas le lieu où l'on doit prendre ses semences. On y vend des graines pour la consommation, mais non pour la propagation des espèces. Le marchand-grainetier offre plus de garantie; mais comme nous l'avons déjà dit, ces produits ne sont pas toujours parfaits. Pour être sûr d'une graine il faut l'avoir vue sur pied, l'avoir récoltée, battue et conservée jusqu'au moment de s'en servir. Ne pas tenir compte de ces conditions, c'est s'exposer à des pertes souvent considérables.

Le meilleur moyen de faire disparaître une mauvaise pratique, c'est d'en montrer les conséquences fâcheuses et d'enseigner comment la remplacer. C'est aussi ce que nous voulons faire. Pour cela nous étudierons les sept conditions précédentes et nous examinerons si la culture ordinaire les remplit. Ce travail fera l'objet de notre prochaine causerie.

REVUE DE LA SEMAINE

Le mal est grand dans le monde actuel. Le dix-neuvième siècle; siècle de lumière suivant une certaine école, devrait s'appeler plus justement le règne du socialisme et des sociétés secrètes. C'est peut-être le nom que lui réservent ses descendants, et il ne l'aura certes pas volé.

De quelque côté que nous jetions les yeux, nous ne voyons que persécutions contre la Sainte-Eglise du Christ. Non pas de ces persécutions, comme les empereurs romains nous en ont donné l'exemple et qui ne s'attaquaient qu'aux personnes et n'avaient aucune prise sur les principes. Ce n'est pas ainsi que l'on persécute le catholicisme de nos jours. Le démon de l'impiété s'y prend mieux qu'autrefois, il laisse les personnes libres du moins extérieurement, mais il bat leur croyance en brèche, travaille à l'extinction de la foi, tient

l'Auguste Chef de l'Église dans la plus honteuse des révolutions, tout en protestant de son respect envers lui. Pour arriver à ces fins, ses armes favorites sont le mensonge et l'hypocrisie; il fait appel au besoin de liberté qu'éprouvent tous les peuples.

La liberté est une des plus nobles prérogatives de l'homme. Le créateur lui-même la lui a donnée. Mais les impies de toutes les nuances ont perdu leur liberté en devenant esclaves de Satan et de leurs passions. Alors poussés par la haine et l'envie, ils cherchent à se faire des disciples, ils travaillent à propager leurs fausses doctrines. Pour réussir, ils ont inventé certains mots et changé la signification de certains autres. C'est ainsi que, dans leur nouveau langage, la *licence* est devenue la *liberté* et celle-ci le *despotisme*.

Cette perversité en a trompé un grand nombre, et aujourd'hui l'armée de l'impiété est devenue formidable. Elle a réussi à pénétrer partout, chez tous les peuples, dans toutes les positions sociales. C'est l'impiété qui gouverne aujourd'hui la plupart des nations. Dans les positions inférieures, elle s'attaque aux croyances et aux mœurs; à la tête des gouvernements, elle fait des lois; mais quelles lois grand Dieu! Lois d'iniquités et d'injustices pour tout ce qui est juste et saint sur la terre; lois de licence permettant les turpitudes et donnant libre cours à l'immoralité.

La liberté n'existe que dans l'Église et avec l'Église. Le catholique le sait et l'impie ne l'ignore pas. Mais la morale chrétienne est un reproche incessant contre les crimes des gouvernements actuels, et c'est pour faire taire l'Église qu'on cherche à détruire son influence, en la présentant comme un despotisme et en donnant la licence à la place de la liberté vraie.

Partout on refait les lois; on dirait que la plupart des nations de l'Europe viennent de naître ou qu'elles n'ont jamais eu de constitutions, tant les nouveaux législateurs ont de besoin.

Il faut réorganiser l'enseignement. La propagande irrégulière ne marchait pas assez vite. La jeunesse était encore trop bien élevée, il y avait trop d'enseignement catholique dans les écoles. Ainsi l'ont pensé les gouvernants impies qui tiennent le pouvoir en France. Il fallait faire cesser cet état de chose; il fallait enlever l'enseignement aux communautés religieuses, le mettre entre les mains de laïques dont la moralité et les convictions en fait de religion sont loin de satisfaire les catholiques.

M. Jules Simon en France, M. Bismark en Prusse, le Conseil Fédéral en Suisse, le Ministère autrichien, etc., travaillent à cette œuvre d'iniquité, et en attendant que les législatures prennent une décision, on suscite mille entraves aux communautés et on favorise l'enseignement laïque.

Dans quelques pays de l'Europe, les Jésuites et les Frères des Ecoles Chrétiennes ont su mériter la haine des gouvernants impies, on les persécute sourdement, on les méprise et on les jette en pâture à la presse anti-catholique, ou va même jusqu'à les chasser comme on vient de le faire en Suisse à propos des Jésuites.

C'est ainsi que travaille l'impiété actuelle. Elle ne se donne aucun repos, jour et nuit sur la brèche, elle livre à l'Église de Jésus-Christ les combats les plus acharnés.

Elle espère sans doute réussir, qu'elle se détrompe; son succès n'est pas encore assuré, elle peut obtenir quelques avantages momentanés; mais l'Église a les promesses de son divin Fondateur: *Les portes de l'enfer ne prévaudront jamais contre elle.*

C'est un fait digne de remarque que plus les ennemis de l'Église sont acharnés contre elle, plus la ferveur et les con-

victions des catholiques se raffermissent. Les longues paix produisent presque toujours le relâchement; les persécutions, les attaques contre la foi, ramènent les âmes à Dieu.

Voyons Rome; avant les usurpations de Victor-Emanuel, appuyé sur sa bande de sectaires, les Romains, tout en restant attachés à leur Saint-Roi, se laissaient malheureusement enlâcher par les idées modernes. Aujourd'hui que le forfait est accompli, tous ces Romains naguères si tièdes, sont devenus de fervents catholiques, et se montrent d'un dévouement admirable envers leur Auguste Pontife.

Voyons la France. L'impiété avait envahi toutes les classes de la société française; en ce moment elle veut continuer à démolir l'Église, l'attaquer dans ses derniers retranchements; mais elle rencontre dans les catholiques une résistance qui la surprend. M. Jules Simon introduit son projet de loi sur l'enseignement, les membres catholiques de l'Assemblée nationale le battent en brèche avec une verve et une force admirables. Il est nommé une commission pour l'examen de ce projet, et sur treize membres onze sont connus pour leur opposition au projet. On ne peut donc entretenir aucun doute sur son rejet.

On se rappelle que plusieurs évêques et prêtres distingués s'étaient prononcés fortement contre la reconnaissance de l'Infaillibilité pontificale en matière de dogme. Le libéralisme catholique aura longtemps à se reprocher les erreurs dans lesquelles il est tombé, car lui seul a fait tout le mal. Les impies ont bien vu que les libéraux catholiques servaient leurs causes, aussi les ont-ils encouragés dans leur opposition, flattés, cajolés. Ce parti, traître à l'Église, n'est pas anéanti, tant s'en faut; mais les chefs ont reconnu leur erreur et ont adhéré aux décisions du Concile.

L'un des plus chauds adversaires de l'Infaillibilité pontificale et qui, pour ce fait, avait reçu les encouragements de toute la presse anti-catholique, le Révérend Père Gratry, vient de reconnaître publiquement qu'il avait fait fausse route. Dans sa lettre de soumission à Mgr. l'Archevêque de Paris, l'abbé Gratry fait connaître de la manière suivante, comment il entend reprendre son rang parmi les fils dévoués du Saint-Siège. "Je veux, Monseigneur, dit-il, vous dire simplement, ce qui, ce me semble, n'a eu besoin d'être dit, savoir que j'accepte, comme tous mes frères dans le sacerdoce, les décrets du Concile du Vatican. Tout ce que, sur ce sujet, avant la décision, j'ai pu écrire de contraire aux décrets, je l'efface."

Cette lettre d'adhésion n'est que la reconnaissance publique d'une soumission que l'abbé Gratry avait déjà fait privément, longtemps auparavant. Cette loyauté a réjoui l'Église et démontre que dans la persécution on ne peut être tiède. Il n'y a que deux camps: le camp des persécuteurs et celui des persécutés, le camp de l'erreur et celui de la vérité. De moyen terme, il n'en peut être question. Le libéralisme catholique croit cependant pouvoir rester catholique tout en ménageant l'impiété, sous le nom d'*idées modernes*. C'est une impossibilité, et le Père Gratry le reconnaît bien, car il ne songe pas à prendre de demi-mesures; il veut être profondément catholique.

Naturellement les mauvais journaux, et l'ex-père Hyacinthe en tête, n'ont pas trouvé cette lettre de leur goût et vont jusqu'à dire qu'elle compromet la religion. Mais qu'importe les diatribes d'un moine défrôqué et des journaux socialistes; elles peuvent satisfaire leur vanité blessée, mais n'ébranleront pas la croyance des catholiques dignes de ce nom.

La plupart des opposants aux décrets du Concile du Vatican ont reconnu la vérité comme le Père Gratry. Seuls

Doellinger et consorts persistent dans leur schisme, ils ont obtenu l'approbation et les faveurs de certains gouvernements toujours prêts à choyer les apostats ; mais leur influence auprès des populations est bien mince. Ils sont méprisés par les hommes mêmes qui les encouragent et les catholiques les rejettent de leur sein.

Voilà le bilan de la société religieuse en Europe. D'un côté, les impies travaillent avec ardeur à la démolition de tout ce qui tient de loin ou de près à l'Église de Jésus-Christ ; de l'autre les catholiques se confirment dans leur foi et opposent de fermes convictions religieuses à toutes les attaques.

En Canada, la Province de Québec a aussi ses petits socialistes, ses petits libéraux-catholiques et ses petits combats, mais elle a aussi ses catholiques fervents et dévoués au Saint-Siège et leur nombre est grand. On a voulu dernièrement former un certain parti dit *parti national*. Il paraît que la chose n'est pas facile, et que la population canadienne-française n'est pas enthousiasmée des idées soi-disant libérales de ce nouveau parti. Toujours est-il que jusqu'à ce moment on a travaillé en pure perte.

De parti anti-religieux, nous n'en avons pas encore, que la Providence daigne nous épargner cette dure épreuve ! En revanche certains hommes, sans vergogne, ne se font pas faute dans l'occasion de déverser les injures et les insultes sur notre respectable clergé. Dans une misérable question d'intérêts que l'on voudrait faire croire publiques, on jette à la face de presque tous les prêtres d'un comté, les plus infâmes monstruosité. On insulte un clergé parce qu'il s'oppose, dit-on, à un vote d'argent ; c'est odieux ! Sur des rapports exagérés et sans doute fait par des intéressés, on crie, on jappe, on mord à droite et à gauche sans se soucier de la respectabilité des personnes qu'on traite de cette manière ignoble. C'est le MOI qui parle et qui insulte, donc c'est le MOI qui a été lésé dans ses propres intérêts. Ce scandale a mis les journaux protestants dans la joie.

La législature d'Ontario s'est occupée, ces jours derniers, des comptes publics. Les Ontariens doivent certainement être satisfaits de leur système administratif, car il leur a procuré des bénéfices très satisfaisants. Les recettes, pendant l'année qui vient de s'écouler se sont élevées à \$2,333,179 et les dépenses à \$1,816,869 ; il reste donc une balance de \$516,310. C'est un beau résultat.

Une question importante.—Colonisation

Les accusations portées contre le Département des Terres de la Couronne, émeurent l'opinion au plus haut degré et l'on se demandait naturellement ce que ferait l'honorable Commissaire et quelle justification il entreprendrait.

Au bout de quelques jours la réponse arrivait signée D. T. C. Elle était due à la plume de M. E. E. Taché qui l'avait écrite sous l'inspiration de l'honorable Commissaire lui-même. En lisant cette défense, on est surpris de rencontrer dans un homme public si peu de souci de la vérité. On y voit de tout, excepté ce qui doit s'y trouver.

Où les faits allégués sont vrais ou ils sont faux. S'ils sont vrais qu'on le dise et qu'on en donne les raisons, et si l'on ne peut en donner, il était inutile de transporter le débat sur un terrain étranger. S'ils sont faux qu'on le prouve ; mais il n'est pas nécessaire pour cela de soulever les préjugés nationaux et religieux, de mettre en présence les anglais protestants et les canadiens catholiques. Nous avons été vraiment surpris du profond mépris que l'on professe en certains lieux contre les Zouaves Pontificaux. Les deux paragraphes

suivants surtout feraient croire à tout le monde que le Commissaire des Terres prend à tâche de lancer l'une contre l'autre les deux grandes nationalités qui se partagent le sol de la Province de Québec.

“ Ces personnes (les spéculateurs) sont d'origine anglaise, ils possèdent tous ensemble à peu près huit lots de cent acres chacun. Messieurs de la *Gazette* cela vous regarde, voilà l'iniquité commise par le Commissaire des Terres, il n'a pas dépossédé ces gens que voulez défendre ! Aussi seront-ils heureux de vous reconnaître comme leurs zélés protecteurs.

“ Qu'eussiez-vous dit si l'on eût arraché sans pitié à ces colons des terrains acquis depuis à peine deux ans et cela pour les réserver à des Zouaves Pontificaux, sans donner à vos compatriotes le temps nécessaire de faire les défrichements exigés par la loi.”

À part les fautes de grammaire, nous y voyons une tendance à exploiter les préjugés indignes de tout homme honnête et indignes surtout d'un homme public. Cette tendance nous peine, mais ne nous surprend pas. Nous savons depuis longtemps à quoi nous en tenir sur le caractère de l'Hon. J. O. Beaubien. Dans une circonstance importante, il a sans façon sacrifié les intérêts des paroisses du bas du fleuve pour favoriser certaines autres localités qui ne le méritaient pas plus que nous et peut être moins. L'Hon. Beaubien veut avant tout assurer son avenir. Quand il y a trouvé son avantage, il a traité Montréal avec la plus aimable complaisance. Aujourd'hui, Montréal lui tourne le dos et il cherche à se faire bien voir des protestants. Ce n'est pas ainsi qu'il réussira.

Examinons maintenant comment la défense du Département des Terres répond aux accusations portées contre lui.

En dégageant la correspondance officielle de toutes les inutilités, et des moyens employés pour soulever les mauvaises passions, voici en quoi peut se résumer la défense du Département :

1o. S'il n'y a pas de lots disponibles dans le comté de Compton, il y en a ailleurs, par exemple dans l'agence de St. François et dans celle d'Arthabaska.

2o. Les sociétés de Montréal ont tort de se plaindre, puisque dans Compton même, il leur a été réservé 23,373 acres et que dans le town-ship de Marston seul elles possèdent 10,000 acres de terres.

3o. Les spéculateurs n'ont pas pu exercer leur industrie dans Marston ni dans Ditchfield, puisque dans le premier il n'y a que huit lots vendus et dix seulement dans le second.

4o. Si les sociétés ont essayé des refus, c'est parce qu'elles avaient été devancées par quelques autres d'origine anglaise à qui on avait fait les réserves demandées.

5o. Le Département ne veut pas encourager la spéculation puisque, depuis quelques années, de grandes étendues de terrains concédés sont rentrées dans le domaine public, que dans Marston entre autres, 10,000 acres de terre ont été repris par le Gouvernement.

6o. Les propriétaires de lots qui ne se sont pas conformés à la loi appartiennent à la nationalité anglaise et il s'agit de les réserver à des Zouaves Pontificaux.

7o. Une partie des lots vendus et sur lesquels il n'a été fait aucun défrichement ont reçu leurs patentes avant la mise en vigueur du présent acte, et il n'est pas juste d'en rejeter la faute sur le chef actuel du Département.

Cette défense est bien la vérité, mais ce n'est pas toute la vérité comme le dit si bien le *Nouveau-Monde*. On cherche à tromper le public en prenant dans les livres du Département des Terres de la Couronne ce qui est favorable au plai-

deyer et en laissant dans l'ombre ce qui peut lui nuire. Voyons plutôt :

1o. *Compton n'est pas le seul canton où l'on puisse prendre des terres.*

Rien de plus vrai. Mais ce n'est pas une raison pour refuser une juste demande et se mettre en contravention avec la loi et les règlements que le Commissaire est chargé spécialement de faire exécuter.

2o. *On a réservé aux sociétés de Montréal 23,373 acres dans le comté de Compton.*

Cela n'a jamais été contesté. On a avancé que cette réserve est de qualité inférieure et desséchée sur une grande surface, ce qui est un obstacle à la colonisation. On a refusé les lots de bonne qualité ou possédant des pouvoirs d'eau, voilà le fait important et on y répond par un faux-fuyant.

3o. *Il n'y a que huit lots concédés à des particuliers dans Marston et dix dans Ditchfield.*

Cette assertion nous surprend grandement. Il y a 66 lots dans la réserve demandée dans Marston ; 25 ont été accordés. Il en restait donc 41, dont 8 appartiennent à des particuliers. Pourquoi a-t-on refusé les 33 autres ? que prétend-on en faire ?

4o. *Les lots demandés avaient été donnés aux sociétés anglaises.*

C'est encore ici une grosse erreur ou peut-être quelque chose de moins avouable. Si le Département avait été plus désireux de dire toute la vérité pourquoi n'a-t-il pas publié la liste des lots réservés ; nous l'aurions cru. Il ne l'a pas fait sans doute parce que ce n'aurait pas été à son avantage.

5o. *Depuis quelques années, un grand nombre de lots sont rentrés dans le domaine public.*

C'est là une des rares vérités que contient le plaidoyer officiel ; et encore n'est-ce pas toute la vérité. Dans certains comtés l'opinion s'est soulevée contre la spéculation, on a multiplié les pétitions pour faire disparaître cet état de chose et ce n'est qu'à force d'instance qu'on a pu obtenir justice. Le Commissaire ne pouvant faire autrement a été obligé d'agir bien à contre-cœur sans doute. Il semble réserver toute sa bienveillance pour les spéculateurs ; s'il ne les encourage pas, il les laisse faire. Son dernier rapport le constate tout naïvement.

Dans quelques autres circonstances, il a exigé l'application de la loi, mais alors il n'avait pas à sauvegarder les intérêts des spéculateurs. Il avait affaire à de pauvres colons qui étaient obligés de défricher, de payer leurs patentes et de nourrir leurs familles avec le seul fruit de leur travail. L'argent disponible est rare dans une telle situation, il y avait des arrérages dans les versements, on les a dépossédés au plus vite.

6o. *Il aurait fallu reprendre ces lots à des anglais pour les donner à des Zouaves Pontificaux.*

Voilà le plus beau morceau de l'espèce, l'Hon. Commissaire jette cet argument à la Gazette de Montréal pour la faire taire, pour la boucher. Ce bouchon est bien placé, du moins on le pense ainsi au Département de Terres. Mais nous espérons que la Gazette saura reconnaître cette tactique et la qualifier comme elle mérite.

"C'est, dit le *Nouveau-Monde*, une lâcheté inique et une tentative honteuse que de recourir à de pareils moyens pour pallier une cause désespérée et cacher les pratiques douteuses d'une administration....."

7o. *Quelques-uns des ventes illégales ont été faites avant la nomination du Commissaire actuel, et il n'en est pas responsable.*

Si le Commissaire n'est pas responsable de ces ventes, il

l'est certainement de l'exécution du présent acte et on ne l'accuse que des fautes de son administration.

En terminant nous félicitons le *Nouveau-Monde* d'avoir si bien su prendre la défense de nos intérêts nationaux sans se laisser arrêter par la perspective des injures qu'on devait lui lancer et dont on ne s'est pas montré avare.

La *Minerve* mérite aussi notre sympathie pour la belle position qu'elle a prise dans ce débat, et cela d'autant plus qu'elle n'est pas coutumière du fait.

Sans examiner les motifs qui ont poussé la Gazette de Montréal à attaquer le Département des Terres, nous devons reconnaître qu'elle a bien servi la belle cause de la colonisation.

CORRESPONDANCES

Nous attirons spécialement l'attention de nos lecteurs sur les deux correspondances suivantes :

Les colons du Saguenay

M. le Rédacteur,

Je viens vous demander un petit espace dans les colonnes de votre intéressant journal pour attirer de nouveau l'attention de vos lecteurs sur les colons du Saguenay. Un cri de détresse s'est encore échappé de ce lieu si éprouvé depuis quelques années. La perspective du printemps prochain est des plus inquiétante ; la récolte de l'automne dernier ne peut servir pour la semence, vu la détérioration que lui ont fait subir au temps de la moisson des pluies excessivement abondantes suivies de gelées hâtives. Dans un pays catholique comme le nôtre, où la charité s'exerce avec tant de générosité, laissera-t-on sans secours, dans le découragement, une population qui a montré jusqu'aujourd'hui un courage plus grand que ses épreuves ? Dans un temps où tout le monde se plaint avec raison de l'émigration désastreuse des Canadiens vers les Etats-Unis, émigration qui dévore comme un chancre notre pauvre province, laissera-t-on ces braves colons prendre aussi, eux, le chemin de l'exil parce que des accidents indépendants de leur volonté les rendent incapables de subvenir aux besoins de leurs nombreuses familles ? Enfin, dans un temps où l'on s'occupe partout de colonisation, aura-t-on les yeux et les oreilles fermés seulement sur l'immense territoire du Saguenay ? Non, il n'en sera pas ainsi, nous avons trop fait jusqu'à présent pour l'abandonner. Nous sommes liés par le passé. Et puis, ce qu'il ne faut pas oublier, les colons actuels du Saguenay ne sont pas des étrangers. Si on se reporte par la pensée vers les années 1849 et 1850 on devra se rappeler que le principal courant d'émigration pour coloniser le Saguenay partait des beaux comtés de Kamouraska, l'Islet et Charlevoix.

Mais dans la circonstance actuelle, qui doit donner l'exemple ? Naturellement c'est le gouvernement, car il s'agit ici d'une œuvre nationale, et dans la circonstance présente, lui seul peut faire ce que des centaines d'individus ne pourraient jamais réaliser. On lui a déjà indiqué les moyens à prendre pour arriver au but désiré. Ce serait d'abord un achat de grains de semence distribués aux plus nécessiteux. Secondement de faire commencer le plus à bonne heure possible, ce printemps, les travaux concernant la confection des chemins, et sur la plus grande étendue possible, afin de répandre l'argent un peu partout et faire naître l'espoir dans tous les cœurs. De cette façon le colon pourra se procurer les choses les plus indispensables et s'occuper à l'époque convenable de l'ensemencement de son champ. Ainsi nous conserverons notre population. Que le gouvernement prévienne le découragement en s'occupant de la chose sans délai.

On connaît les excellentes dispositions de nos ministres actuels à propos du Saguenay. Ces dispositions prouvent qu'ils comprennent le rôle important que cette colonie est appelée à jouer dans l'avenir si elle peut prendre racine et s'étendre sur ce vaste territoire qui se rattache à celui du St. Maurice. La réalisation du chemin de fer entre Québec au Lac St Jean sera

un véritable bienfait, non-seulement pour le Saguenay, mais pour le pays tout entier. Il y a là une étendue considérable de belles et bonnes terres, qui pourra, pendant bien des années, recevoir des milliers de colons. Honneur donc à ces vrais amis du peuple, et particulièrement à M. Langevin pour l'attention qu'il a bien voulu donner à ce chemin projeté, et honneur aussi au gouvernement de Québec pour le bon accueil qu'il lui a fait. Ceux qui auront la chance de mettre un jour à exécution ce beau projet auront bien mérité du pays en général et de nos régions en particulier.

Je disais tout à l'heure qu'on a déjà beaucoup fait pour le Saguenay, mais il faut avouer que l'application des deniers du gouvernement n'a pas toujours été faite judicieusement. L'esprit de parti qui gâte tout et s'introduit partout a fait faire, ici comme ailleurs, des dépenses presque inutiles pour ne rien dire de plus. On a formé de beaux rêves il est vrai, mais ils ne se réaliseront jamais. Que cette expérience serve donc pour l'avenir ! Un gouvernement éclairé et bien inspiré doit s'appliquer à connaître avant tout les vrais besoins des peuples qu'il gouverne : c'est son premier devoir.

Cette remarque m'amène naturellement M. le Rédacteur, à une réflexion que je crois utile de faire, et qui se rattache à mon sujet. Bien des personnes s'occupent de colonisation, et et chacun se présente devant le gouvernement avec un plan plus ou moins parfait ou imparfait. Les uns veulent le *répatriement* des Canadiens actuellement aux Etats-Unis ; les autres demandent que l'on fasse venir ici des *colons* de la France. Eh bien ! puisque tout le monde se permet de faire des suggestions, je vais me donner la même permission. Pour moi, je n'hésite pas à déclarer nettement que le temps ne me paraît pas arrivé pour nous de faire revenir au pays à grands frais nos *exilés volontaires* qui ont perdu pour la plupart le goût de l'agriculture, aussi bien que des *sujets transatlantiques* qui, malgré tout le soin qu'on mettra à les choisir, ne présenteront pas les mêmes avantages que nos enfants. Mon opinion sur ces deux points est partagée par un grand nombre de personnes respectables qui connaissent le colon canadien pour l'avoir vu à l'œuvre. Ce que nous avons de mieux à faire, c'est de travailler à garder au milieu de nous nos jeunes gens, les fils de nos cultivateurs, qui n'ont pas encore contracté le goût des voyages et qui montrent une véritable aptitude pour les travaux de l'agriculture. Il faut encourager par tous les moyens possibles ceux qui veulent coloniser. Voilà ceux pour qui nous devons nous imposer des sacrifices. C'est en agissant de la sorte que nous ferons cesser l'émigration canadienne. Les enfants du sol doivent être préférés à des étrangers. Ils connaissent le pays, l'aiment, et s'y attacheront d'une manière permanente dès que nous encouragerons efficacement leurs débuts, en leur concédant des lots de bonne terre aux conditions les plus libérales, et en leur donnant de bons chemins pour communiquer avec les principaux centres de population. C'est une protection qu'il leur faut, et nous devons nous faire un devoir de la leur accorder. Nous avons certainement plus de chances de succès avec eux : ce sont des bras vigoureux, accoutumés de bonne heure aux durs travaux de l'agriculture, soumis depuis leur enfance aux brusques changements du climat, capables par conséquent de supporter mieux que bien d'autres le froid et le chaud. C'est donc parmi nous, et non ailleurs, que se trouvent les meilleurs éléments de colonisation, éléments plus éprouvés et offrant plus de chances que tout ce qui pourrait venir d'ailleurs.

Au risque de passer pour un rétrogradé aux yeux de certaines personnes, M. le Rédacteur, je dirai franchement que je ne vois pas pourquoi on s'appliquerait tant ici à imiter l'accroissement rapide et anormal de la république voisine, en recourant aux mêmes moyens d'agrandissement, l'immigration étrangère. Il ne faut pas se laisser éblouir par l'éclat de la prospérité matérielle ; l'homme ne vit pas seulement que de pain, a dit le Souverain-maître. Cette agglomération d'hommes, différant de races, de mœurs et de croyances religieuses, (ou n'en ayant aucune), telle que nous la voyons chez nos voisins, n'offre pas beaucoup de garanties de stabilité et de durée. Un peuple dont les éléments constitutifs sont aussi disparates, qui n'a pas les mêmes intérêts à défendre et à protéger ne saurait

être fort, même quand il compte des millions d'individus. Il n'a de force que pour détruire et non pour édifier. Qu'il survienne une de ces perturbations sociales comme nous en voyons en Europe, et vous verrez ce que peut faire la seule puissance du nombre. Ce qui rend les peuples forts c'est l'unité personnifiée dans l'autorité, comme dans la famille, premier modèle des sociétés. Or qu'est-elle, l'autorité, chez nos voisins, sinon un simulacre ? On ne trouve point là d'intérêts nationaux proprement dit, il n'y a là que des intérêts individuels. Respectons, nous Canadiens, les lois fondamentales qui assurent la vie des peuples, et tout ira bien.

Je termine, M. le Rédacteur, par ces réflexions que d'autres amis de l'agriculture pourront développer et compléter, et je conclus en disant : Encourageons avant tout nos *Colons Canadiens*, et principalement, pour le moment, ceux du Saguenay.

UN ECHO DU SAGUENAY.

Détresse dans le comté de Charlevoix

M. le Rédacteur,

Trois paroisses du comté de Charlevoix, Sainte-Agnès, Saint-Hilarion, particulièrement éprouvées dans le cours de l'année 1871, viennent, par l'entremise de leurs citoyens les plus notables, d'adresser une requête au gouvernement de Québec avec le ferme espoir d'obtenir des secours que lui seul peut efficacement donner en pareille circonstance. Cette requête porte de plus les signatures des notables des paroisses voisines, certifiant que tout ce qui y est exposé est d'une exactitude scrupuleuse.

Comme le public, à qui il importe d'appuyer au moins de ses sympathies les démarches de cette nature, quand il les connaît bien motivées, n'est peut-être pas suffisamment instruit des grandes calamités qui ont pesé sur ces trois paroisses, je vais les lui faire connaître aussi brièvement que possible, mais aussi très-exactement.

Le printemps de 1871 a d'abord été particulièrement lent et languoureux pour Sainte-Agnès, Saint-Fidèle et Saint-Hilarion ; il l'a été à ce point que la fonte des neiges ne s'y est complètement opérée qu'en juin. On circulait encore là en voiture d'hiver quand, dans les endroits environnants, on était en plein printemps depuis trois semaines au moins. De là, il est facile de prévoir ce qui est résulté : le fourrage ayant manqué, on n'a pu s'en procurer ailleurs qu'à très-grand frais et, malgré cela, bon nombre de cultivateurs n'ont pu prévenir la perte totale de leurs bestiaux. Presque sans ressources et découragés, plusieurs ont alors dit adieu à leurs foyers et sont allés, même jusque chez l'étranger, chercher de nouveaux moyens de subsistance. On compte plus de cent soixante-quinze personnes qui ont laissé Sainte-Agnès, et environ cent cinquante qui ont laissé Saint-Hilarion depuis lors ; Saint-Fidèle a eu aussi à souffrir de l'émigration.

Ceux qui n'ont pas abandonné leurs terres espérant que la prochaine récolte serait suffisamment abondante pour leur permettre, sinon de se remettre complètement, au moins de réparer en partie les pertes qu'ils avaient subies. Leurs espérances, hélas ! ont été cruellement trompées. Les grains, semés fort tard ont eu en outre le désavantage d'être retardés par des pluies fréquentes et trop rafraîchissantes, de sorte qu'ils étaient loin d'être parvenus à maturité quand sont venues les gelées de la fin de septembre et du commencement d'octobre. Trois nuits d'un froid très-vif ont plus que suffi pour anéantir la majeure partie de la moisson et pour endommager considérablement l'autre. L'épreuve ne s'est pas arrêtée là : des pluies presque continuelles n'ont pas permis de recueillir en bon état ce que la gelée avait quelque peu respecté ; les grains, qui auraient encore pu avoir une certaine valeur, ont tous gâché sur le champ. Pour comble d'infortune, les patates ont aussi fait défaut.

La situation des cultivateurs de Sainte-Agnès, de Saint-Fidèle et de Saint-Hilarion est donc aujourd'hui des plus tristes. Quand même l'incendie se serait promené au milieu de leurs champs, ils n'auraient pas eu de plus grandes pertes à déplorer. Aussi, la plupart ont-ils renoncé à battre la très grande partie

le grain qu'ils ont recueilli; celui qui est regardé comme pouvant être rend infiniment pen; il faut battre jusqu'à des trente, quarante et même soixante gerbes pour obtenir un minot d'un blé si pitoyable qu'on peut à peine en faire du pain, et qui est tout-à-fait impropre pour la semence.

Maintenant inutile de dire qu'abandonnés à eux-mêmes ces déshérités cultivateurs, plus qu'à demi-ruinés déjà par les pertes qu'ils ont éprouvées le printemps et l'automne derniers, sont tout-à-fait incapables de se procurer ce dont ils ont besoin pour ensemençer leurs terres le printemps prochain. Après être complètement épuisés pour vivre cet hiver, et bien miserablement encore, ils n'auront certainement pas les moyens de se procurer de grains de semence, dont le prix menace d'être exorbitant, ni d'aliments pour vivre jusqu'à la prochaine moisson. Que feront-ils donc? Quel parti prendront-ils? Ils n'ont qu'à choisir entre l'extrême misère, mourir de faim ou s'expatrier. C'est à ce dernier parti, comme on le pense bien, que la plupart vont s'arrêter, si des secours efficaces ne viennent à temps les remettre à flot et leur permettre de compter sur une nouvelle moisson.

Ces secours, ils les attendent du Gouvernement, dont la mission et le devoir l'obligent de se montrer la providence visible de ses administrés, surtout quand ces derniers sont la victime de quelque grande calamité. Le gouvernement de Québec a trop bien prouvé déjà qu'il est à la hauteur de sa mission et de son devoir pour ne pas répondre favorablement aux prières qui viennent de lui être adressées. En le faisant, d'ailleurs, il consultera plus ses intérêts et ceux de la province que les intérêts particuliers des pauvres cultivateurs de Sainte-Agnès, de Saint-Fidèle et de Saint-Hilarion. Donner pour recevoir ensuite avec pureté est le premier mot de la science économique. Si nous mettons hors de doute qu'il ne faut pas reculer devant aucun sacrifice pour encourager la colonisation et le défrichement de nouvelles terres, à plus forte raison est-il urgent de s'en imposer pour empêcher que de fertiles contrées, sans vagues hier encore, aujourd'hui acquises à la culture à force de travail, d'énergie, de persévérance et de privations, ne se dépeuplent et ne voient leurs laborieux habitants aller féconder de leurs sueurs un sol étranger.

Nous qui voulons, même à grand frais, attirer dans le pays des colons étrangers, travaillons tout d'abord à retenir parmi nous nos propres concitoyens; ils aiment le sol qui les a vus naître, ils y tiennent comme l'arbre tient à ses racines, et, s'ils émigrent, ce n'est que forcés par d'impétueux besoins. La justice le demande et l'intérêt de tous l'exige. On ne nous demande que peu pour remédier à un grand mal: quelques mille piastres données en temps opportun. Une seule lutte électorale coûte parfois plus cher au pays!

UN DU COMTE DE CHARLEVOIX.

21 janvier 1872.

RECETTES

Remède contre la coqueluche

Prenez une poignée d'ail, coupez-la par petits morceaux, mettez-le dans une tasse à thé de saindoux, faites frémir jusqu'à ce que l'ail soit bien mou, passez-le dans un linge, afin que l'ail soit bien mêlé avec la graisse. Si un enfant a la coqueluche, graissez-lui le dos, le creux de l'estomac, la paume des mains, la plante des pieds et la gorge; en même temps faites-lui prendre du miel.

Moyen de protéger les grains contre les rats

On dit que les branches de sureau blanc déposées à différents endroits dans les grains, préserveront effectivement les grains contre les attaques des rats.

ECOLE D'AGRICULTURE DE STE. ANNE

La rentrée des élèves de l'Ecole d'Agriculture de Ste. Anne aura lieu le 15 février.

E. W. TREMBLAY, Ptre.,

1er février 1872.

Directeur.

"L'ALBUM DE LA MINERVE."
ORGANE DE LA LITTÉRATURE CANADIENNE.

LITTÉRATURE, EDUCATION, BEAUX-ARTS, ECONOMIE DOMESTIQUE, TRAVAUX A L'AIGUILLE, VARIETES, MODÈS ET MUSIQUE.

Paraissant le 1er et le 15 de chaque mois, par livraison de 32 pages, grand format, faisant à la fin de l'année deux grands volumes de 354 pages chaque. Le seul Journal Français du genre dans l'Amérique du Nord.

L'Album de la Minerve a sa place marquée dans toutes les familles.

Il ne contiendra que des feuilletons intéressants et choisis au point de vue du goût et de la morale.

La plupart des numéros contiendront un MORCEAU DE MUSIQUE.

Les propriétaires de l'Album tiendront à donner la place d'honneur à la Littérature Canadienne. Ils ont fait l'acquisition d'un ROMAN CANADIEN INEDIT, palpitant d'intérêt, dû à la plume de M. NAPOLEON LEGENDRE.

Le premier numéro contiendra la commencement d'un autre feuilleton dont la scène se passe en Canada, ainsi qu'une grande variété de matières agréables destinées aux Dames.

CONDITIONS D'ABONNEMENT.

	UN AN.	SIX MOIS.
Pour les abonnés de <i>La Minerve</i> , quotidienne et semi-quotidienne	\$2.00	\$1.00
Pour les abonnés de <i>La Minerve</i> hebdomadaire	2.50	1.25
Pour les non-abonnés	3.00	1.50

DUVERNAY, FRERES & DANSEREAU,
Éditeurs-Propriétaires à Montréal



CHEMIN DE FER INTERCOLONIAL

Les Commissaires nommés pour construire le Chemin de Fer Intercolonial, donnent avis qu'ils sont prêts à recevoir des soumissions pour l'érection de Bâtisses pour le fret et les passagers à Little Forks, Rivière Philippe, Mines de fer et Debert; aussi des Bâtisses pour des Stations de signaux au Chemin de Xappan, Chemin Manildie, Salt Spring, Grenville, Pardys, Lac Folly, et Ishgonish, aussi pour Maisons de Citerne à Little Forks, Salt Springs, Rivière Philippe, Grenville, Lac Folly, Mines de fer et Debert, dans le district de la Nouvelle-Ecosse que traverse le chemin de fer.

Des plans et des spécifications et des formules de soumissions peuvent être vus le et après le 15 janvier, au bureau de l'Ingénieur en Chef, Ottawa, et aux bureaux de chemin de fer à Moncton et Halifax.

Les soumissions peuvent être faites pour tout le nombre de constructions au point un chiffre quelconque moindre; et seront reçues au Bureau des Commissaires, Ottawa, jusqu'à MIDI, le 27e jour de FEVRIER prochain.

Des soumissions seront aussi reçues pour l'érection de nouvelles constructions pour le fret et les passagers, à Moncton et Truro, et un bâtis de machine à Truro, et une maison de rafraîchissement à Amherst.

Des plans, spécifications et formules de soumissions pour ces constructions peuvent être vus aux mêmes bureaux, le et après le 15 février prochain, et des soumissions seront reçues comme ci-dessus, jusqu'à midi, du 20e jour de mars prochain.

Des soumissions seront aussi reçues pour la construction de deux chars pour servir comme bureau de poste et tabagie, pour le district de la Nouvelle-Ecosse que traverse le chemin de

fer, pour être livrés à Amherst au Truro; aussi pour 100 chars à plateformes, dont 50 devront être livrés sur la ligne du chemin de fer, à Campbelltown, et 50 sur la ligne du chemin de fer, à Miramichi.

Des plans, spécifications et formules de soumissions pour ces chars, peuvent être vus au bureau dont il est fait mention, le et après le 15e jour de janvier prochain, et des soumissions seront reçues comme ci-dessus jusqu'à midi, le 20e jour de février prochain.

A. WALSH.
E. B. CANDLER.
C. J. BRYDGES.
A. W. McLELAN.

Chemin de Fer Intercolonial,
Bureau des Commissaires,
Ottawa, 20 déc. 1871.



CHEMIN DE FER INTERCOLONIAL

Les Commissaires nommés pour la construction du Chemin de Fer Intercolonial, donnent avis au public qu'ils sont prêts à recevoir des Soumissions pour l'érection de Stations à Cacouna, Isle-Verte, Trois-Pistoles, St. Simon, St. Fabien, Bic, Rimouski, Ste. Luce et Chemin Matapédia; et aussi, pour Réservoirs d'Approvisionnement et Hangars à Isle-Verte, Trois-Pistoles, Bic, Rimouski et Chemin Matapédia.

Aussi, pour Gares pour Locomotives à la Rivière-du-Loup, Rimouski et Chemin Matapédia.

Les Plans, Devis et Formules de Soumissions peuvent être vus le et après le 20 Février, au bureau de l'Ingénieur en Chef Ottawa, à la Rivière-du-Loup et Rimouski.

Les Soumissions peuvent être faites pour le tout ou pour un certain nombre de ces bâtisses, et seront reçues, marquées "Soumissions pour Bâtisses," au bureau des Commissaires, Ottawa, jusqu'à midi, le 20e jour de Mars prochain.

A. WALSH.
E. B. CHANDLER.
C. J. BRYDGES.
A. W. McLELAN.

Bureau des Commissaires, }
Ottawa, 12 Janvier 1872 }



SERVICE DES PHARES.

DÉPARTEMENT DE LA MARINE ET DES PÊCHERIES,

Ottawa, 8 janvier 1872.

DES SOUMISSIONS cachetées seront reçues à ce Département jusqu'à MIDI, VENDREDI, le 9e jour de FÉVRIER prochain, pour l'approvisionnement en douane, des quantités mentionnées plus bas de la meilleure qualité d'Huile étalon de Pétrole blanche raffinée.

L'Huile doit être non explosive à une épreuve à la vapeur de 110° Fahrenheit, elle doit donner une lumière brillante, sans fumée, jusqu'à ce qu'elle soit entièrement consumée, et ne pas carboniser la mèche, et doit être exempt de toutes substances délétères. Il faudra aussi qu'elle ait une pesanteur spécifique de 44° Beaume, à une température de 60° Fahrenheit. Un échantillon d'une pinte devra accompagner chaque soumission.

L'huile devra être livrée en bon ordre, dans des barils entourés de cercles de fer, contenant de 35 à 42 gallons chacun. Les barils devront être en douves de chêne blanc et les fonds devront être de même bois, et devront être préparés propre-

ment à l'intérieur avec de la colle liquide, et devront être peints à l'extérieur de manière à empêcher l'huile de suinter à travers le bois, et de s'évaporer de la surface.

Les barils devront être fournis par le contracteur, et leur coût sera inclus dans le prix de l'huile. La redevance de l'Inspecteur du Département du Revenu de l'Intérieur et celle du *Guager* devront être payées par le contracteur.

Le transport de l'huile de la gare du chemin de fer du dépôt d'huile, ou du bâtiment, au quai ou au lieu où l'huile doit être déposée, doit être payé par le contracteur.

L'huile, avant d'être acceptée, devra être soumise à un examen, à l'épreuve et à l'approbation d'une personne nommée par ce Département, et devra être livrée au risque et aux frais du contracteur, dans la localité désignée par ce Département ou son agent aux dates suivantes:

De 20,000 à 25,000 gallons à Halifax, N. E., la moitié le 25 mai 1872 et la balance le 10 juillet.

De 6,000 à 8,000 gallons à St. Jean, N. B., le 10 juin 1872.

De 18,000 à 20,000 gallons à Québec, le 5 juillet 1872.

De 10,000 à 12,000 gallons à Montréal, le 1er juillet 1872.

De 3,000 à 4,000 gallons à Hamilton, le 8 juillet 1872.

De 4,000 à 5,000 gallons à Sarnia, le 12 juillet 1872.

Des soumissions seront reçues pour toute la quantité ou pour aucun des lots ci-dessus spécifiés, pour une année, ou pour un terme n'excédant pas trois ans, au choix du Département. Ceux qui feront des offres et qui ne voudront pas entreprendre de fournir un approvisionnement pendant plus d'une année, voudront bien le constater dans leurs soumissions.

Bateau à vapeur.

DES SOUMISSIONS seront aussi reçues comme il est dit plus haut, pour nolisier un Bateau à vapeur convenable pour la livraison de l'Huile et des Approvisionnements aux Phares au-dessus de Montréal; le nolisement devra commencer à MIDI, le 2 JUILLET prochain, à telle partie du Canal Lachine, Montréal, que ce Département pourra désigner. Le nom, la grandeur, l'âge, la force de chevaux et la description du bâtiment devront être spécifiés dans la soumission. Une somme ronde devra être mentionnée pour l'exécution du service, ou le taux auquel le bâtiment est offert par mois au choix du Département.

P. MITCHELL,

Ministre de la Marine et des Pêcheries.

PRIME OFFERTE AUX ABONNÉS

DE

L'ECHO.

LA VIE DE L'HEROINE DU CANADA

OU DE

Mlle. LeBER.

L'administration de l'*Echo du Cabinet de Lecture* est heureuse de pouvoir offrir pour l'année 1872, une nouvelle PRIME à tous ceux qui, à dater du 1er Janvier jusqu'au 1er Mars 1872, auront payé leur abonnement ainsi que tout arriéré, s'il y en a.

La vie de Mlle. LeBer forme un magnifique volume de plus de 430 pages, imprimé sur beau papier et en beaux caractères. Au Frontispice se trouve une belle gravure, représentant l'*Heroïne du Canada* se consacrant à Notre Seigneur et lui vouant une perpétuelle réclusion. On y trouve de plus le plan de Ville-Marie en 1665. Ce livre se vend chez les libraires 50 centins.

Le Gérant enverra franco par la poste, en ajoutant dix centins pour les frais, un remettez gratis au bureau de l'*Echo*, un exemplaire de cet ouvrage aussitôt qu'il aura reçu le montant de l'abonnement.

Les nouveaux abonnés pour 1872 auront droit à cette Prime aux mêmes conditions.